

Conseil départemental
de l'Aveyron
Le Président

Rodez, le 11 MARS 2019

Réf. daae/30

Monsieur le Vice-Président,

Comme vous le savez, le Conseil Départemental de l'Aveyron a engagé au cours de l'année 2018 un diagnostic des Véloroutes et Voies Vertes inscrites au schéma national que sont la Vallée du lot (V86) et la Vallée du Tarn-Larzac (V85).

Dans la perspective de l'ouverture de ces itinéraires aux cyclistes à l'horizon 2020, notre Commission Permanente en date du 17 décembre 2018 a validé l'engagement du Département dans la mise en place d'une signalétique le long de ces axes, avec une enveloppe financière dédiée.

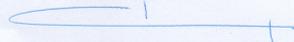
Concernant la Vallée du Lot entre Capdenac et Saint-Laurent d'Olt, nous avons travaillé conjointement avec l'Entente interdépartementale du bassin du Lot qui a récemment engagé une étude de faisabilité pour la création d'une véloroute entre les sources et la confluence. Les tracés retenus intègrent un itinéraire « immédiat » le long de la rivière lot, mais aussi une variante par Conques/Bozouls.

Pour le parcours de la vallée du Tarn-Larzac entre Réquista et Saucière long d'environ 120km, une variante par Roquefort/Ste-Eulalie-de-Cernon sera étudiée. Le détail de ces tracés vous sera transmis par voie électronique dans les prochains jours.

Je tenais par la présente à vous réaffirmer la volonté de travailler avec votre structure afin que ce projet soit adapté aux attentes des pratiquants que vous représentez. Ainsi, vous serez associé dans les mois qui viennent à une étude relative à la signalisation de ces itinéraires qui sera réalisée par nos services.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-François Galliard



Jean-François GALLIARD

Monsieur Julien SAVARY
Association Française de Développement des véloroutes
et voies vertes
5, avenue F COLLIGNON
31200 TOULOUSE